



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 129/09

Objet

Signature d'une convention tripartite avec l'Espace Jeunes de Dole et la SOCAD pour l'animation et la gestion de la clause d'insertion de l'opération d'aménagement du Pôle INNOVIA

Secrétaire de séance

Alain Alonzo

Rapporteur

Sylvie LAROCHE

Conseil Communautaire
14 décembre 2009
Goux- 18 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 90

Date de la convocation : 25 novembre 2009

Date de publication : 24 décembre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, JP. Fichère, JB. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

Délégués absents ayant donné procuration : B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à JP. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à JF. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à JM. Daubigney, D. Ecarnot à J. Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, JF. Dumont

Dans une perspective de recours accru aux clauses d'insertion dans les marchés publics passés dans le Grand Dole, la communauté d'agglomération a sollicité le syndicat mixte INNOVIA pour qu'une démarche exemplaire puisse être conduite à l'occasion de l'aménagement du Pôle INNOVIA. De fait la SOCAD, maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux, a inscrit dans les marchés correspondant une clause d'insertion représentant un minimum de 5 % des heures de travail.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'Espace Jeunes de Dole et la SOCAD proposent la mise en œuvre d'un partenariat portant sur l'animation et la gestion de la clause d'insertion de l'opération d'aménagement du Pôle INNOVIA.

Ainsi l'Espace Jeunes de Dole, chargé par la SOCAD de l'animation de la clause d'insertion d'INNOVIA, s'engage à exercer ces missions dans le cadre de la compétence Développement Economique, Emploi et Insertion exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De fait, dans un objectif de mise en cohérence de cette intervention avec en particulier le programme d'actions Emploi-Insertion coordonné par l'agglomération, l'ADPNJ met à disposition du Grand Dole un salarié chargé de l'animation de la clause d'insertion.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 21 décembre 2009

N° identifiant : 039-200010650-20091214-12909-DE

- 1 -

Aucune disposition financière spécifique n'est convenue dans le cadre de cette convention : la mise à disposition du salarié de l'Espace Jeunes au Grand Dole s'effectuera à titre gracieux. La rémunération de la mission d'animation des clauses d'insertion s'opérera selon les dispositions convenues avec la maîtrise d'ouvrage de l'opération INNOVIA.

L'ensemble des éléments précisés ci-dessus figure dans le projet de convention de partenariat tripartite annexé à la présente délibération.

Ainsi,

VU la nécessité que soit mis en place un dispositif opérationnel et performant d'animation pour la clause d'insertion de l'opération d'aménagement du Pôle INNOVIA ;

VU l'objectif de généralisation des clauses d'insertion dans le territoire du Grand Dole ;

VU les termes du projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 novembre 2009 ;

Le conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE les objectifs et principes exposés ci-dessus, précisés dans le projet de charte de partenariat annexé à la présente ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat tripartite avec l'Espace Jeunes de Dole et la SOCAD pour l'animation et la gestion de la clause d'insertion de l'opération d'aménagement du Pôle INNOVIA, ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Fait à Dole,
Le 14 décembre 2009,
Le Président,